



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DES CONGES DE FORMATION ATTRIBUES AU TITRE DE L'ANNEE 2026-2027

2nd degré public

Division des personnels enseignants

I. PRESENTATION GENERALE

A. Constats de la campagne 2025-2026

- Nombre de congés de formation accordés pour 2025-2026, dont reports des années antérieures, reports sur 2026-2027 et renoncements

Corps	Reports sur 2025-2026	Demandes accordées pour 2025-2026	Reports sur 2026-2027	Renoncements
Agrégés	1	13	1	0
Certifiés	12	156	20	27
PLP	1	8	2	1
PEPS	1	6	1	0
CPE	0	0	0	0
PsyEN	0	1	0	0
Total	15	184	24	28
Total en mois	131	1324,1	190,6	162,7
Total en ETP	11	110,3	15,89	13,6

184 congés de formation ont été accordés pour l'année 2025-2026, y compris sur liste complémentaire.

28 agents ont renoncé à leur congé de formation et 24 ont demandé le report de celui-ci sur l'année suivante.

15 agents avaient bénéficié d'un report sur 2025-2026 du congé de formation obtenu lors d'une campagne antérieure.

B. Organisation de la campagne 2026-2027

Les candidatures ont été ouvertes du 3 novembre 2025 au 11 janvier 2026, exclusivement par l'intermédiaire d'un formulaire Colibris.

Les personnels intéressés ont pu échanger avec la DPE via une adresse courriel spécifique (ce.dpe-congedeformation@ac-versailles.fr).

Les candidats ont été accompagnés tout au long du processus de candidature : réponses aux questions sur le fonctionnement du dispositif, relances lorsque des pièces étaient manquantes, notification de la complétude du dossier.

C. Répartition du contingent académique

Le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat précise en son article 27 :

Les demandes régulièrement présentées ne peuvent faire l'objet d'un refus pour défaut de crédits tant que les dépenses effectuées au titre des congés de formation professionnelle

n'atteignent pas 0,20 % du montant des crédits affectés aux traitements bruts et aux indemnités inscrits au budget du ministère ou de l'établissement public considéré.

Comme l'année précédente, 1320 mois (110 ETP) sont alloués aux congés de formation des personnels du 2nd degré public pour 2026-2027.

Un contingent de 4 ETP a d'abord été réservé afin de permettre de donner satisfaction à 4 candidatures du groupe 3 relevant de l'usure professionnelle (soit 48 mois), attestée par les médecins des personnels de l'académie.

Les 1272 mois restants (=1320-48) ont été répartis au prorata du nombre de candidatures restantes par groupe :

- Groupe 1 : 535 candidatures sur 644 = 83,4% = 1056,7 mois
- Groupe 2 : 80 candidatures sur 644 = 12,1% = 158,0 mois
- Groupe 3 : 29 candidatures sur 644 = 4,5% = 57,3 mois

A noter que les 12 candidatures du groupe 3 relevant de l'usure professionnelle n'ont pas été comptabilisées dans ce calcul.

D. Bilan général – Tous groupes confondus

Ces données ne comptabilisent que les candidatures recevables, à l'exclusion donc de celles qui sont restées incomplètes à l'issue de la campagne.

- Répartition par corps du nombre de congés de formation demandés et accordés, en 2025-2026 et en 2026-2027

Corps	2025-2026			2026-2027		
	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps
Agrégés	55	13	23,6%	65	18	27,7%
Certifiés	547	156	28,5%	520	160	30,8%
PLP	24	8	33,3%	23	9	39,1%
PEPS	44	6	13,6%	37	6	16,2%
CPE	3	0	0,0%	5	0	0,0%
PsyEN	3	1	33,3%	6	0	0,0%
Total	676	184	27,2%	656	193	29,4%
Total en mois	5 572,2	1324,1		5134,3	1307,2	
Total en ETP	464,4	110,3		427,9	109	

- Poids de chaque corps parmi les congés de formation demandés et accordés en 2026-2027

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	9,9%	9,3%
Certifiés	79,3%	82,9%
PLP	3,5%	4,7%
PEPS	5,6%	3,1%
CPE	0,8%	0,0%
PsyEN	0,9%	0,0%
Total	100,0%	100,0%

- Proportion par corps et sexe du nombre de congés de formation demandés et accordés en 2026-2027

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	67,7%	32,3%	77,8%	22,2%
Certiés	72,3%	27,7%	76,3%	23,8%
PLP	69,6%	30,4%	77,8%	22,2%
PEPS	45,9%	54,1%	33,3%	66,7%
CPE	80,0%	20,0%	0,0%	0,0%
PsyEN	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
Total	70,4%	29,6%	75,1%	24,9%

- Age moyen (au 31/08/2026) des candidats et des bénéficiaires d'un congé de formation en 2026-2027

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	42,3	37,8	43,4	43,4
Certiés	41,0	39,5	42,3	42,3
PLP	43,7	48,3	50,5	50,5
PEPS	33,3	36,4	38,7	38,7
CPE	46,6	32,0	-	-
PsyEN	46,5	51,3	-	-
Total	41,0	39,3	45,6	42,5

- Nombre moyen de demandes antérieures pour obtenir un congé de formation en 2025-2026 et 2026-2027 (groupes 1 et 2) :

Groupe	Nombre moyen de demandes antérieures 2025-2026	Nombre moyen de demandes antérieures 2026-2027
Groupe 1	4,5	4
Groupe 2	3,4	2,8
Total	4,3	3,9

➤ Répartition par discipline du nombre de congés de formation demandés et accordés en 2026-2027

Disciplines générales	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Allemand	7	3	43%
Anglais	70	23	33%
Arts plastiques	16	5	31%
Education musicale	3	1	33%
Espagnol	68	19	28%
Histoire-géographie	63	18	29%
Italien	3	1	33%
Langues rares	5	2	40%
Lettres classiques	12	6	50%
Lettres modernes	118	31	26%
Mathématiques	72	29	40%
NSI	-	-	-
Philosophie	17	3	18%
Physique-chimie	35	14	40%
SVT	31	11	35%
SES	32	7	22%
Technologie	5	1	20%
Total	557	174	31%

Disciplines technologiques	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	1	0	0%
Biochimie	1	1	100%
Biotechnologies	1	0	0%
Economie-gestion	14	0	0%
SII	-	-	-
STMS	3	0	0%
Total	20	1	5%

Disciplines professionnelles	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	2	0	0%
Economie-gestion	7	4	57%
Lettres-langues	4	4	100%
Lettres-histoire	5	1	20%
Maths-sciences	3	0	0%
SBSSA	-	-	-
STI	1	0	0%
Total	22	9	41%

Autres disciplines	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Ingénierie de formation	1	1	100%
Documentation	4	1	25%
Education (CPE)	5	0	0%
EPS	41	7	17%
PsyEN EDA	5	0	0%
PsyEN EDO	1	0	0%
Total	57	9	16%

E. Prise en compte du handicap

Les personnels en situation de handicap bénéficient d'un accès prioritaire à la formation. Leurs demandes sont traitées dans le cadre du contingent académique alloué au groupe au titre duquel elles ont été présentées. Une attribution de points forfaitaires est effectuée pour les demandes des trois groupes sur barème :

- Groupe 1 : 60 points supplémentaires
- Groupe 2 : 20 points supplémentaires
- Groupe 3 : 10 points supplémentaires

- Répartition par groupe des congés de formation demandés et accordés à des agents bénéficiant d'une RQTH

Groupe	Demandes avec RQTH	Demandes avec RQTH accordées (dont 2 ^{ème} CFP)	% d'accords par groupe
Groupe 1	21	14	66,7%
Groupe 2	5	2	40,0%
Groupe 3	6	4	66,7%
Total	32	20	62,5%

- Répartition par corps des congés de formation demandés et accordés à des agents bénéficiant d'une RQTH

Corps	Demandes avec RQTH	Demandes avec RQTH accordées (dont 2 ^{ème} CFP)	% d'accords par corps
Agrégés	5	3	60,0%
Certifiés	26	16	61,5%
PLP	1	1	100,0%
PEPS	-	-	-
CPE	-	-	-
PsyEN	-	-	-
Total	32	20	62,5%

- Répartition par sexe des congés de formation demandés et accordés à des agents bénéficiant d'une RQTH

Sexe	Demandes avec RQTH	Demandes avec RQTH accordées (dont 2ème CFP)	% d'accords par sexe
Femmes	22	14	63,6%
Hommes	10	6	60,0%
Total	32	20	62,5%

F. Candidatures irrecevables

- Nombre de candidatures à un congé de formation selon le motif d'irrecevabilité

Motif	Nombre de demandes
Dossier incomplet	2
Ancienneté de service insuffisante	3
Mutation inter-académique	17
A déjà obtenu 12 mois de CFP - Pas de RQTH / usure professionnelle	1
Stagiaire 2025-2026	6
Erreur de formulaire (maîtres délégués)	7
Total	36

G. Masse salariale

- Masse salariale des corps du 2nd degré public dans l'académie de Versailles

Corps	Masse salariale 2025	% de la masse salariale 2025
Agrégés	594 060 426 €	22%
Certifiés	1 437 694 312 €	54%
PLP	318 437 155 €	12%
PEPS	204 051 523 €	8%
CPE	73 713 906 €	3%
PsyEN	17 827 722 €	1%
Total	2 645 785 044 €	100%

II. DEMANDES RELEVANT DU GROUPE 1

Le groupe 1 est associé à la progression de carrière par la voie des concours :

L'académie favorise par le barème du CFP :

- Les demandes de préparation à un concours permettant d'accéder à un corps supérieur, dans la discipline d'enseignement ou une autre discipline,
- Le changement de voie professionnelle au sein du ministère (préparation du CAPES/CAPET, préparation à l'agrégation, aux concours des personnels d'encadrement, etc.).

Ce groupe représente **81,6%** des candidatures. (**83,1%** en excluant les candidatures du groupe 3 relevant de l'usure professionnelle).

A. Répartition par corps

- Répartition par corps du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 1

Corps	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps
Agrégés	10	0	0,0%
Certifiés	473	151	31,9%
PLP	16	6	37,5%
PEPS	33	6	18,2%
CPE	3	0	0,0%
PsyEN	-	-	-
Total	535	163	30,5%

- Poids de chaque corps parmi les congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 1

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	1,9%	0,0%
Certifiés	88,4%	92,6%
PLP	3,0%	3,7%
PEPS	6,2%	3,7%
CPE	0,6%	0,0%
PsyEN	-	-
Total	100,0%	100,0%

B. Répartition par sexe

- Proportion par corps et sexe du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 1

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	60%	40%	0%	0%
Certifiés	72%	28%	75%	25%
PLP	81%	19%	100%	0%
PEPS	45%	55%	33%	67%
CPE	67%	33%	0%	0%
PsyEN	0%	0%	0%	0%
Total	70%	30%	75%	25%

C. Age moyen

- Age moyen des candidats et des bénéficiaires d'un congé de formation au titre du groupe 1

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	39,7	41,8	-	-
Certifiés	41,0	39,3	45,5	42,4
PLP	43,0	48,5	50,0	-
PEPS	33,3	35,7	33,7	38,7
CPE	48,7	32,0	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	40,8	39,0	45,5	42,1

D. Répartition par discipline

- Répartition par discipline du nombre de congés de formation demandés et accordés en 2026-2027

Disciplines générales	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Allemand	4	2	50%
Anglais	56	18	32%
Arts plastiques	11	3	27%
Education musicale	2	0	0%
Espagnol	62	17	27%
Histoire-géographie	55	16	29%
Italien	2	1	50%
Langues rares	5	2	40%
Lettres classiques	8	4	50%
Lettres modernes	97	28	29%
Mathématiques	62	25	40%
NSI	-	-	-
Philosophie	14	3	21%
Physique-chimie	29	12	41%
SVT	26	11	42%
SES	30	7	23%
Technologie	3	1	33%
Total	466	150	32%

Disciplines technologiques	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	-	-	-
Biochimie	-	-	-
Biotechnologies	-	-	-
Economie-gestion	10	0	0%
SII	-	-	-
STMS	3	0	0%
Total	13	0	0%

Disciplines professionnelles	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	1	0	0%
Economie-gestion	6	3	50%
Lettres-langues	3	3	100%
Lettres-histoire	2	0	0%
Maths-sciences	3	0	0%
SBSSA	-	-	-
STI	1	0	0%
Total	16	6	38%

Autres disciplines	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Documentation	3	1	33%
EPS	34	6	18%
Education	3	0	0%
PsyEN EDA	-	-	-
PsyEN EDO	-	-	-
Total	40	7	18%

E. Critères de départage et liste complémentaire

La fixation de la barre nécessite de départager des agents qui ont un barème identique. Conformément à la circulaire académique, les critères successifs de départage suivants ont été utilisés :

1. Parité (*possibilité de rééquilibrer en faveur des femmes ou des hommes si leur proportion parmi les bénéficiaires du CFP est inférieure à celle constatée parmi les candidats*)
2. Corps (*possibilité de rééquilibrer en faveur d'un corps, selon la même logique*)
3. Nombre de demandes (*possibilité de rééquilibrer en faveur des candidats ayant le plus grand nombre de demandes*)
4. Échelon et ancienneté dans l'échelon (*possibilité de rééquilibrer en faveur des candidats ayant l'échelon le plus élevé ou la plus grande ancienneté dans l'échelon*)
5. Discipline (*possibilité de rééquilibrer en faveur d'une discipline*)

Mise à jour : 3 agents qui totalisent un barème de 180 points ont obtenu leur mutation inter-académique et sont donc retirés de la liste principale (24,5 mois au total).

25,4 mois restent à attribuer après avoir fait bénéficier du congé de formation à tous les candidats qui totalisent au moins 180 points.

Propositions de l'administration :

- 18 candidats totalisent 175 points et demandent 162 mois.
- Il s'agit de 3 hommes et 15 femmes, tous certifiés.
- Les hommes étant légèrement défavorisés (5%), ils seront placés en premier dans la liste.
- Le départage s'effectue ensuite en fonction du nombre de demandes, l'ancienneté dans l'échelon et la discipline.

- Les 3 premiers candidats qui totalisent 175 points se voient octroyer leur demande de congés de formation et les 14 autres sont placés sur liste complémentaire. Ainsi que les candidats qui totalisent 172, 170, 169 et 165 points également placés sur la liste complémentaire après application des critères de départages successifs.
- A ce stade, 2,3 mois restent à distribuer et ne permettent donc pas d'accorder un congé de formation supplémentaire.

Classement sur LC	Barème	Civilité, nom, prénom	Corps	Critères utilisés
1	175	Mme ZHOU Sheng	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 26/03/2023)
2	175	Mme COUTADEUR Anne-Lise	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2023) et la discipline (Espagnol)
3	175	Mme BERTRAND Maud	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2023) et la discipline (Histoire géographie)
4	175	Mme LOPES Emeline	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2023) et la discipline (Sciences physiques et chimiques)
5	175	Mme WILLEMOT Claude-Amelie	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 29/03/2024)
6	175	Mme AIT-ALI Fatiha	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 09/05/2024)
7	175	Mme GERMAIN Emmanuelle	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2024) et la discipline (Lettres modernes)
8	175	Mme FREJAVILLE Camille	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2024) et la discipline (Lettres modernes)
9	175	Mme GHABI Nawres	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2024) et la discipline (Histoire géographie)
10	175	Mme FAIVRE Marie-Cecile	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 26/10/2024)
11	175	Mme CARRASCO-GANFORNINA Lorena	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 16/01/2025)
12	175	Mme MUNICIO-MAYORAL Irene	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 14/06/2025)
13	175	Mme GERGEN Colette	Certifiés	Départage selon le nombre de demandes antérieures (2)
14	175	Mme ROSTAIN Laurie	Certifiés	Départage selon le nombre de demandes antérieures (1)
15	172	M. FUENTES Leo	Certifiés	Départage selon le sexe
16	172	Mme SEDDIK Ismahene	Certifiés	Départage selon le sexe
17	170	Mme CLEMENT Elisabeth	Certifiés	Départage selon le nombre de demandes antérieures (2)
18	170	Mme JOURDEN Delphine	Certifiés	Départage selon le nombre de demandes antérieures (0)
19	169	Mme FARDET Elsa	Certifiés	Départage au barème
20	165	M. GUINDA-VILLANUEVA Alberto	Certifiés	Départage selon la parité et l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 14/09/2022)

21	165	M. CORBINEAU Remy	Certifiés	Départage l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 14/09/2022)
22	165	M. SLABY Christophe	Certifiés	Départage l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 14/09/2022)
23	165	Mme ARFI Manon	Agrégés	Départage selon la parité et le corps (Agrégés)
24	165	Mme LAPRUGNE Clarisse-Jeanne	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 22/02/2022)
25	165	Mme JABLY Aurelia	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 06/10/2022)
26	165	Mme VAILLER Laetitia	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/03/2023)
27	165	Mme NICOLLE Pauline	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/08/2023)
28	165	Mme PISANESCHI Josepha	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/09/2023)
29	165	Mme DANINI Emilie-Emeline	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/03/2024) et la discipline (Espagnol)
30	165	Mme TU Huaiqing	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/03/2024) et la discipline (Lettres rares)
31	165	Mme FRANCISCO-GORRIZ Noelia	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 13/03/2024)
32	165	Mme LIM Sylang	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 28/03/2024)
33	165	Mme BEASSE Ioana-Maria	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 27/01/2025)

Les candidats placés sur liste complémentaire seront appelés dès que le nombre de mois obtenu par les candidats renonçant à leur congé de formation sera au moins égal au nombre de mois qu'ils ont demandé.

III. DEMANDES RELEVANT DU GROUPE 2

L'académie accompagne les personnels qui souhaitent étendre et parfaire leur formation continue.

Parmi les formations qui relèvent de cette catégorie, elle priorise les formations de préparation à de nouveaux postes ou à des missions académiques nécessitant des certifications ou mentions complémentaires (par exemple CAPPEI, FLS, DNL, CAFFA, etc.).

D'autres formations (diplôme universitaire...) conduisant à un renforcement de la pratique professionnelle ou un perfectionnement dans la discipline d'enseignement peuvent également être demandées.

Ce groupe représente **12,2%** des candidatures. (**12,4%** en excluant les candidatures du groupe 3 relevant de l'usure professionnelle).

A. Répartition par corps

- Répartition par corps du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 2

Corps	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps
Agrégés	41	13	31,7%
Certifiés	25	5	20,0%
PLP	3	1	33,3%
PEPS	3		0,0%
CPE	2		0,0%
PsyEN	6		0,0%
Total	80	19	23,8%

- Poids de chaque corps parmi les congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 2

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	51,3%	68,4%
Certifiés	31,3%	26,3%
PLP	3,8%	5,3%
PEPS	3,8%	0,0%
CPE	2,5%	0,0%
PsyEN	7,5%	0,0%
Total	100,0%	100,0%

B. Répartition par sexe

- Proportion par corps et sexe du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 2

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	68%	32%	77%	23%
Certifiés	80%	20%	80%	20%
PLP	0%	100%	0%	100%
PEPS	67%	33%	0%	0%
CPE	100%	0%	0%	0%
PsyEN	83%	17%	0%	0%
Total	71%	29%	74%	26%

C. Age moyen

- Age moyen des candidats et des bénéficiaires d'un congé de formation au titre du groupe 2

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	41,9	36,3	47,6	40,0
Certifiés	42,0	40,8	42,2	38,8
PLP		44,8		42,9
PEPS	34,3	35,8		
CPE	44,6		126,6	
PsyEN	46,5	51,3		51,3
Total	42,2	39,0	46,1	40,3

D. Répartition par discipline

- Répartition par discipline du nombre de congés de formation demandés et accordés en 2025-2026

Disciplines générales	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Allemand	2	1	50%
Anglais	8	3	38%
Arts plastiques	2	1	50%
Education musicale	1	1	100%
Espagnol	4	1	25%
Histoire-géo	6	2	33%
Italien	1	0	0%
Langues rares	-	-	-
Lettres classiques	2	2	100%
Lettres modernes	13	2	15%
Mathématiques	8	2	25%
NSI	-	-	-
Philosophie	2	0	0%
Physique-chimie	2	0	0%
SVT	4	0	0%
SES	1	0	0%
Technologie	1	0	0%
Total	57	15	26%

Disciplines technologiques	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	-	-	-
Biochimie	1	1	100%
Biotechnologies	-	-	-
Economie-gestion	4	0	0%
SII	-	-	-
STMS	-	-	-
Total	5	1	20%

Disciplines professionnelles	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	1	0	0%
Economie-gestion	-	-	-
Lettres-langues	-	-	-
Lettres-histoire	2	1	50%
Maths-sciences	-	-	-
SBSSA	-	-	-
STI	-	-	-
Total	3	1	33%

Autres disciplines	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Ingénierie de formation	1	1	100%
Documentation	-	-	-
EPS	6	1	17%
Education	2	0	0%
PsyEN EDA	5	0	0%
PsyEN EDO	1	0	0%
Total	15	2	13%

E. Critères de départage et liste complémentaire

Les critères de départage sont les mêmes que pour le groupe 1.

35,1 mois restent à attribuer après avoir fait bénéficier du congé de formation à tous les candidats qui totalisent au moins 120 points.

Propositions de l'administration :

- 5 candidats totalisent 115 points et demandent 45,15 mois.
- Il s'agit de 4 femmes et 1 homme (3 agrégés et 2 certifiés).
- Les femmes et les agrégés étant défavorisés dans le groupe 2 à 120 points, les 4 candidates agrégés et certifiés peuvent bénéficier du congé de formation.
- A ce stade, 1,7 mois restent à distribuer et ne permettent donc pas d'accorder un congé de formation supplémentaire.
- Sont placés sur liste complémentaire les candidats qui totalisent le même nombre de points que la barre, soit 1 candidat, ainsi que les candidats totalisant 110 et 105 points classés selon les critères de départage successifs précédemment cités.

Classement sur LC	Barème	Civilité, nom, prénom	Corps	Critères
1	115	M. JALLU Romain	Agrégés	Départage selon le sexe
2	110	M. LABOURDETTE Pierre	Certifiés	Départage selon le corps (certifié)
3	110	M. BREUIL Steve	PLP	Départage selon le corps (PLP)
4	105	Mme KINAST Cindy	CPE	Départage selon le corps (CPE)
5	105	Mme BRETNACHER Elisabeth	Certifiés	Départage selon le corps et le nombre de demandes antérieures (2)
6	105	Mme GENEST-MIALON Marie-Christine	Certifiés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 26/08/2023)
7	105	Mme DUCANT Celine	Agrégés	Départage selon l'ancienneté dans l'échelon (obtenu le 01/03/2025)
8	105	Mme OLLU Fanny	Agrégés	Départage selon le sexe et le corps
9	105	M. CARTA Romain	Psyen	Départage selon le sexe

Les modalités d'appel sur liste complémentaire sont les mêmes que pour le groupe 1.

IV. DEMANDES RELEVANT DU GROUPE 3

L'académie renforce son accompagnement et son appui des projets de reconversion professionnelle des agents souhaitant évoluer vers un autre métier.

Cet appui est dédié aux projets d'évolution professionnelle de mobilité externe, y compris les préparations aux concours d'autres administrations. Il tend à accompagner les agents dans la construction d'un projet de réorientation professionnelle pour les rendre acteurs de leur reconversion.

Ce groupe est également composé des agents sollicitant un congé de formation pour une reconversion professionnelle suite à une reconnaissance de leur situation d'usure professionnelle par le médecin des personnels.

L'ensemble de ces demandes ont été transmises aux conseillères RH de proximité qui se sont prononcées sur l'état d'aboutissement du projet.

12 demandes ont été reconnues au titre de l'usure professionnelle, pour un contingent de 4 ETP.

Ce groupe représente **6,3%** des candidatures (**4,5 %** en excluant les candidatures relevant de l'usure professionnelle).

A. Répartition par corps

- Répartition par corps du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 3

Corps	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par corps
Agrégés	14	5	35,7%
Certifiés	22	4	18,2%
PLP	4	2	50,0%
PEPS	1	0	0,0%
CPE	-	-	-
PsyEN	-	-	-
Total	41	11	26,8%

- Focus sur les demandes de reconversion hors usure professionnelle

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	34,5%	57,1%
Certifiés	58,6%	28,6%
PLP	3,4%	14,3%
PEPS	3,4%	0,0%
CPE	0,0%	0,0%
PsyEN	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%

➤ Focus sur les demandes de reconversion liée à l'usure professionnelle

Corps	% des demandes	% des accords
Agrégés	33,3%	25,0%
Certifiés	41,7%	50,0%
PLP	25,0%	25,0%
PEPS	0,0%	0,0%
CPE	0,0%	0,0%
PsyEN	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%

B. Répartition par sexe

➤ Proportion par corps et sexe du nombre de congés de formation demandés et accordés au titre du groupe 3

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	71%	29%	80%	20%
Certifiés	73%	27%	100%	0%
PLP	75%	25%	50%	50%
PEPS	0%	100%	0%	0%
CPE	0%	0%	0%	0%
PsyEN	0%	0%	0%	0%
Total	71%	29%	82%	18%

➤ Focus sur les demandes de reconversion hors usure professionnelle

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	70%	30%	75%	25%
Certifiés	76%	24%	100%	0%
PLP	0%	100%	0%	100%
PEPS	0%	100%	0%	0%
CPE	0%	0%	0%	0%
PsyEN	0%	0%	0%	0%
Total	69%	31%	71%	29%

➤ Focus sur les demandes de reconversion liée à l'usure professionnelle

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes
Agrégés	75%	25%	100%	0%
Certifiés	60%	40%	100%	0%
PLP	-	-	-	-
PEPS	-	-	-	-
CPE	-	-	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	75%	25%	100%	0%

C. Age moyen

➤ Age moyen des candidats et des bénéficiaires d'un congé de formation au titre du groupe 3

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	44,7	38,9	47,8	53,9
Certifiés	39,1	45,0	42,5	-
PLP	46,9	58,1	49,8	58,1
PEPS	-	51,3	-	-
CPE	-	-	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	41,8	44,6	45,7	56,0

➤ Focus sur les demandes de reconversion hors usure professionnelle

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	47,3	40,4	48,8	53,9
Certifiés	38,6	43,2	42,0	-
PLP	-	58,1	-	58,1
PEPS	-	51,3	-	-
CPE	-	-	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	41,7	44,8	46,2	56,0

➤ Focus sur les demandes de reconversion liée à l'usure professionnelle

Corps	Demandes		Demandes accordées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agrégés	38,5	34,3	44,6	-
Certifiés	41,3	48,6	43,1	-
PLP	46,9	-	49,8	-
PEPS	-	-	-	-
CPE	-	-	-	-
PsyEN	-	-	-	-
Total	41,4	43,8	45,1	-

D. Répartition par discipline

Disciplines générales	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Allemand	1	0	0%
Anglais	6	2	33%
Arts plastiques	3	1	33%
Education musicale	-	-	-
Espagnol	2	1	50%
Histoire-géo	2	0	0%
Italien	-	-	-
Langues rares	-	-	-
Lettres classiques	2	0	0%
Lettres modernes	8	1	13%
Mathématiques	2	2	100%
NSI	-	-	-
Philosophie	1	0	0%
Physique-chimie	4	2	50%
SVT	1	0	0%
SES	1	0	0%
Technologie	1	0	0%
Total	34	9	26%

Disciplines technologiques	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	1	0	0%
Biochimie	-	-	-
Biotechnologies	1	0	0%
Economie-gestion	-	-	-
SII	-	-	-
STMS	-	-	-
Total	2	0	0%

Disciplines professionnelles	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Arts appliqués	-	-	-
Economie-gestion	1	1	100%
Lettres-langues	1	1	100%
Lettres-histoire	1	0	0%
Maths-sciences	-	-	-
SBSSA	-	-	-
STI	-	-	-
Total	3	2	67%

Autres disciplines	Demandes	Demandes accordées	% d'accords par discipline
Ingénierie de formation	-	-	-
Documentation	1	0	0%
EPS	1	0	0%
PsyEN EDA	-	-	-
PsyEN EDO	-	-	-
Total	2	0	0%

E. Critères de départage et liste complémentaire

Pour le groupe 3 (hors usure professionnelle) 0,9 mois restent à attribuer après avoir fait bénéficier du congé de formation tous les candidats qui totalisent au moins 100 points.

Propositions de l'administration :

- 5 candidats totalisent 95 points et demandent 37,7 mois.
- Il s'agit d'un homme et 4 femmes ; 1 PEPS, 3 certifiés et 1 agrégé.
- La parité est respectée.
- Les PEPS étant largement défavorisés, le candidat de ce corps est placé sur liste complémentaire

Parmi les 12 demandes retenues par les médecins des personnels au titre de l'usure professionnelle, 4 ETP correspondant à 40,1 mois ont été attribués, conformément au contingent fixé depuis 2024. En l'état, il reste un reliquat à utiliser de 7,9 mois.

Chaque groupe totalise un reliquat de mois non utilisés :

- Groupe 1 : 2,3 mois
- Groupe 2 : 1,7 mois
- Groupe 3 : 8,8 mois dont 7,9 dont le cadre de l'usure professionnelle

Au total, un reliquat de 12,8 mois reste à utiliser. Comme en 2025, son attribution sera discutée avec les représentants des personnels.